



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

## Vous êtes étudiant en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

Un **nouveau dispositif mis en place** par l'Université de Bourgogne (uB) et les lycées de l'académie de Dijon vous permet de :

- ✓ prendre en compte votre cursus en classe préparatoire dans le cadre d'une poursuite d'études à l'université,
- ✓ et/ou de bénéficier d'un bac +2 ou d'un diplôme de Licence.

### ■ Sont concernés

Tous les étudiants inscrits en **Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)** du lycée signataire<sup>1</sup> peuvent prétendre à une poursuite d'études à l'université.

Pour bénéficier de la validation de diplôme, les étudiants devront être inscrits, en parallèle de l'inscription en classe préparatoire, à l'université.

### ■ L'accès

Les modalités d'accès sont détaillées dans la convention et ses annexes (disponibles sur [www.u-bourgogne.fr](http://www.u-bourgogne.fr)).

Exemples :  
- Etudiant de 1<sup>ère</sup> année de CPGE vers une 2<sup>nde</sup> année de licence  
- Etudiant de 2<sup>ème</sup> année de CPGE vers une 3<sup>e</sup> année de licence

Les crédits européens (ECTS) sont accordés en fonction des compétences acquises par les étudiants de CPGE, dans la limite de 30 crédits par semestre, 60 crédits par an et 120 crédits pour les deux années passées en classe préparatoire. Les crédits ne pourront excéder 120 crédits pour les redoublants de 2<sup>e</sup> année (« cubes » et « 5/2 »).

Chaque lycée attribuera à chaque élève, pour chaque semestre, les crédits et les mentions (de A à F), globalement et par discipline. Ainsi, en fin d'année, votre lycée vous délivrera une attestation descriptive du parcours de formation sur laquelle figureront les crédits ECTS et la mention globale de fin d'année scolaire 2010.

Vous pourrez alors solliciter une admission à l'Université de Bourgogne pour poursuivre vos études.

Les modalités de coopération pédagogiques pour l'accès à l'Université ont été définies pour chacun des grands domaines :

- ✓ Droit, Economie, Gestion ↔ filières CPGE : ECE / ECS / ECT / A/L et B/L
- ✓ Sciences, Humaines et Sociales ↔ filières CPGE : ECE / ECS / ECT / A/L et B/L
- ✓ Sciences, Technologies, Santé ↔ filières CPGE : MP / PC / PSI / PT / TSI / BCPST

Conformément à la réglementation, l'accès et la validation ne sont pas automatiques mais soumis aux modalités spécifiques de la validation d'études supérieures et aux conditions propres à chaque domaine et chaque filière.

### ■ L'intérêt de s'inscrire à l'université cette année

L'inscription est prise pour l'année au titre de laquelle vous prévoyez de bénéficier des services et/ou de demander la validation d'un diplôme.

Si vous souhaitez bénéficier d'une passerelle en cours d'année ou valider un diplôme, seule l'inscription à l'université vous permettra de pouvoir y prétendre.

**Important :** Si vous voulez suivre le cursus franco-allemand, une inscription sera nécessaire dès la 1<sup>ère</sup> année.

<sup>1</sup> L'ENS Cachan bénéficie d'une convention spécifique

Une fois inscrit à l'université, **vous pourrez demander à :**

- ✓ valider un diplôme bac +2 ou une licence (par dossier de validation des études supérieures ou examens aménagés) et/ou participer aux examens,
- ✓ bénéficier directement des possibilités de réorientation vers l'Université en cours d'année,
- ✓ suivre les cours,
- ✓ obtenir la carte d'étudiant dite « multiservices » qui vous donnera accès à tous les services mis à disposition des étudiants (accès à toutes les bibliothèques universitaires de l'uB, accès à l'espace wifi, à l'ENT, carte de retrait d'espèces, accès aux services du CROUS, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, carte Culture...) et aux actions développées par l'université en direction des étudiants des sites universitaires territoriaux (Le Creusot, Nevers, Auxerre, Chalon/Saône).

### ■ Vous souhaitez obtenir un bac +2 et/ou une Licence

Les années d'études suivies en CPGE peuvent être validées par un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (Bac+2) et / ou de licence (Bac+3) pour la(les) filière(s) dans laquelle (lesquelles) vous vous serez inscrit(e) à l'Université en début d'année.

Vous pourrez retirer un dossier de demande de validation d'études supérieures auprès des services administratifs de votre établissement.

### ■ Comment vous inscrire à l'université de Bourgogne

Des plages sont souvent banalisées entre votre lycée et les UFR concernées pour faciliter vos démarches d'inscription. Pour tous renseignements, adressez-vous auprès de votre établissement.

Dans tous les cas, **votre inscription doit intervenir avant le 10 novembre 2009**. Vous devrez avoir fait votre(vos) choix de filière(s).

### ■ Les droits d'inscription ?

Ils s'élèvent, pour l'année **2009/2010**, à **175,57 € pour une première inscription**. **Pour les boursiers**, le montant à régler est de **4,57 €** (exonération des frais d'inscription exceptés des droits de médecine préventive).

Pour une seconde inscription à l'uB la même année, les droits d'inscription sont de 114 € (deux inscriptions simultanées maximum autorisées).

Pour les étudiants atteignant l'âge de 20 ans, la cotisation de sécurité sociale (198 €) a été réglée préalablement dans votre lycée.

## INFORMATIONS

### ■ Calendrier : les grandes dates

- Avant le 10 nov. 2009** > Inscriptions à l'Université de Bourgogne.
- En juin 2010** > **Si vous souhaitez une dispense** : vous n'avez aucune formalité spécifique à effectuer, il vous appartiendra d'accomplir les modalités de réinscription.
- > **Si vous souhaitez un diplôme (uniquement pour les étudiants inscrits à l'uB)** : un dossier de validation d'études supérieures est à compléter et à remettre à votre établissement.
- Juillet / septembre 2010** > Notification de la décision à chaque candidat pour la validation du diplôme.
- > Réinscriptions web ou réinscriptions sur les chaînes d'inscription.

### ■ Pour en savoir plus

S'adresser à votre établissement ou consulter le site web de l'uB :

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/Inscriptions-.html>



Lycée Le Castel DIJON

Lycée Carnot DIJON

Lycée Gustave Eiffel DIJON

Lycée Nicephore Niepce CHALON / SAONE

Lycée Pontus de Tyard CHALON / SAONE

Lycée La Prat's CLUNY

Lycée militaire d'Autun AUTUN

Lycée Jacques Amyot AUXERRE

Lycée Jules Renard NEVERS